

LA CONFERENCE ANNUELLE DE LA LIGUE

Le 27 Mars a eu lieu la réunion annuelle des membres de notre Ligue. La Secrétaire a lu le compte-rendu de ses travaux dans les différentes directives de son programme :

a) Nous notons le succès de longs efforts de la Ligue ainsi que d'autres sociétés féminines pour introduire dans notre pays l'institution des tribunaux d'enfants. Le projet de loi relatif qui fut déposé ne représente pas le maximum de nos revendications, mais il fut tout de même amélioré après nos efforts suivis en ce qui concerne la participation des femmes comme membres suppléantes et comme déléguées dans ces Tribunaux. La Ligue travaille actuellement en collaboration d'autres sociétés féminines pour obtenir encore quelques améliorations.

b) De même nous pouvons noter l'amélioration de la loi modifiée sur la recherche de la paternité. Elle laisse beaucoup à désirer encore, mais c'est déjà quelque chose que nous avons pu éliminer le danger de la voir devenir plus conservatrice encore, et d'avoir pu obtenir quelques avantages pour l'enfant.

c) En ce qui concerne l'instruction féminine notre Ligue a obtenu de faire introduire dans notre pays l'enseignement agricole-ménager pour jeunes filles. Aussi à présent elle s'oppose à la tendance du gouvernement de garder et de réformer certaines écoles spéciales moyennes pour les jeunes filles dans le but de donner une instruction générale aux jeunes filles de la classe moyenne qui ne se proposent pas de travailler. Notre Ligue a le point de vue que l'instruction féminine doit être aussi complète que celle des garçons, qu'elle doit être donnée aux mêmes conditions pour les 2 sexes et ne pas entraver l'avancement des filles à l'enseignement supérieur par l'absence de correspondance de ces écoles spéciales. De même elle est d'avis que l'enseignement donné par l'Etat doit viser les classes laborieuses qui ont besoin d'une préparation générale et professionnelle solide pour leurs enfants et non d'une instruction décorative, qui fut l'apanage de l'idéal bourgeois qui voulait de la femme une poupée brillante.

d) Pour l'abolition des maisons de tolérance etc. notre Ligue continue ses efforts. La question actuellement a beaucoup avancé car dans les 4 séances convoquées par le Ministre de l'hygiène en vue de proposer les moyens de la lutte antivénérienne et où furent représentés les autorités civiles appliquant la réglementation, les docteurs spécialistes d'Athènes et des représentantes de notre Ligue ainsi que de la Ligue contre la traite des femmes. La majorité fut déclarée contre le système de réglementation existant et pour la fermeture des maisons de tolérance. M^r le Ministre Doxiadès s'est même prononcé contre ce système.

e) Pour les travailleuses: La Ligue continue ses efforts pour l'organisation professionnelle des femmes. Beaucoup de nos membres sont des actives organisatrices dans les syndicats d'employées. Actuelle-

ment elle collabore avec les institutrices contre la décision du Gouvernement formulée dans le projet de loi sur les écoles élémentaires où est fixé un nombre moindre de femmes institutrices dans certaines écoles élémentaires mixtes.

De même notre Ligue s'était déclarée contre la pétition de certaines institutrices pour obtenir une pension après 15 ans de service si elles sont mariées et a fait tous ses efforts pour les dissuader à demander des privilèges qui aboutiront contre elles en diminuant leur valeur économique et en éveillant le danger, existant déjà, contre le travail des institutrices mariées.

f) En ce qui concerne le vote un des principaux buts de la Ligue, la secrétaire a longuement exposé les efforts suivis, qui jusqu'à présent n'ont pas encore abouti.

*
* *

ENCORE LA QUESTION DU VOTE

On pourrait espérer après la déclaration formelle de M^r le Président Venizelos en faveur du vote municipal féminin, que cette question serait vite réglée par l'émission d'un décret en exécution de la loi existante depuis 1925, qui permettrait aux femmes de prendre part aux élections prochaines. Mais il n'en est pas ainsi. Car la question étant venue devant le Conseil des Ministres, à l'occasion de notre memorandum suivi de la résolution prise à la grande réunion féministe et signée par presque toutes les organisations féminines et mixtes de la Grèce, on a décidé de charger M^r le Ministre de l'Intérieur de l'étudier et de présenter son rapport devant le Conseil. Et comme d'habitude on met à l'étude les questions que l'on veut remettre et comme M^r le Ministre de l'Intérieur a déjà déclaré qu'il n'est pas encore convaincu de la nécessité actuelle du vote féminin, on aurait pu être sûr que notre question va être remise aux calendes grecques. Mais il y a un espoir: Monsieur le Ministre a laissé entrevoir qu'il peut être convaincu à la fin! Lorsque dans une république parlementaire on laisse dépendre les questions sociales les plus graves de la volonté d'une personne on n'a qu'à attendre les résultats de sa bonne ou mauvaise humeur. Ce que nous faisons actuellement!